

PROFESSIONNELS



Conditions et tarifs appliqués aux professionnels

Artisans - Commerçants - Professions libérales - Entrepreneurs

Tarifs en vigueur au 1^{er} mars 2009

www.professionnels.societegenerale.fr



L'UNION EUROPÉENNE

► Pays de la zone euro

La zone euro désigne une liste de pays qui ont la double caractéristique d'appartenir à l'Union Européenne et d'avoir opté pour l'euro comme monnaie nationale. À ce jour il s'agit de l'Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

► Pays de l'Union Européenne (U.E.)

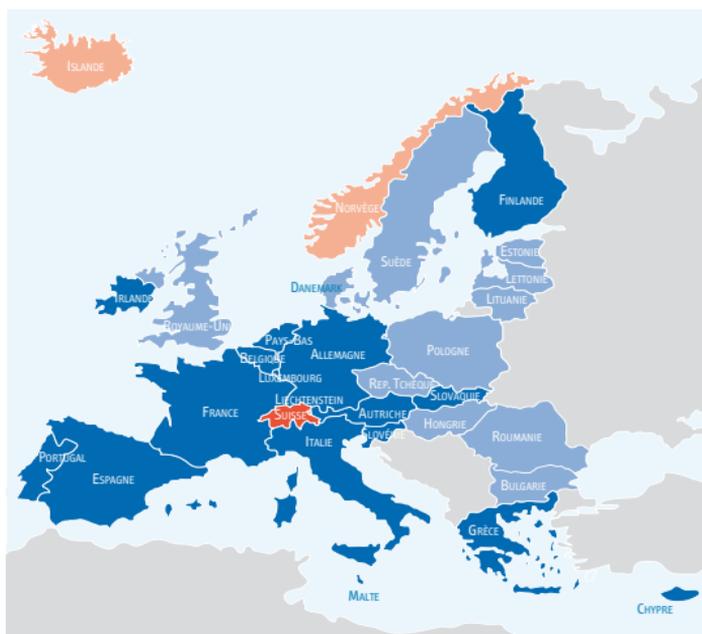
Pays de la zone euro, Bulgarie, Danemark, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède.

► Pays de l'Espace Économique Européen

Pays de l'Union Européenne, Liechtenstein, Islande, Norvège.

► Pays de la zone SEPA

Pays de l'Espace Économique Européen, Suisse.



■ Pays de la zone euro

■ Pays de l'Union Européenne

■ Pays de l'Espace Économique Européen

■ Pays de la zone SEPA

CONDITIONS & TARIFS

Ce document tarifaire remplace, pour les Professionnels, la brochure « Conditions générales appliquées aux opérations bancaires de la clientèle commerciale » à laquelle il est fait référence dans nos contrats.

Il n'est pas exhaustif. Il indique les conditions généralement appliquées aux Professionnels qui peuvent être modifiées à tout moment.

Les éventuelles modifications donneront lieu à une information préalable, générale ou personnalisée.

Bien entendu, pour toute information complémentaire ou pour des opérations moins courantes (opérations spécifiques avec l'étranger, notamment), votre conseiller est à votre disposition. N'hésitez pas à le contacter.

Nota

TVA

La majorité des commissions de cette brochure est exonérée de TVA.

Cependant, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit. Ainsi lorsque la TVA est due, s'ajoute au montant des commissions fixes ou proportionnelles exprimées HT, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération. Le symbole «TVA» dans la marge indique les commissions assujetties.

TVA Commission assujettie à la TVA

Les mots marqués d'une étoile * sont expliqués dans le **lexique** (p.30).

SOMMAIRE



L'essentiel de votre relation bancaire	4
--	---



Votre compte au quotidien

Les offres groupées	6
La tenue de votre compte	7
Les relevés de compte	8
La recherche de documents	8



Vos règlements & vos encaissements

Les espèces	9
Les chèques	9
Les Cartes Business	11
Les virements	13
Les prélèvements, Titres Interbancaires de Paiement (TIP) et Télèrèglements	14
Incidents de fonctionnement nécessitant un traitement particulier	15
Les autres services liés à l'encaissement de vos ventes	15
Le recouvrement des effets de commerce	16
Le règlement des effets de commerce	16
Les dates de valeur	17



Vos services de banque à distance

La consultation et la gestion de vos comptes	18
La demande de crédit sur Internet	19



Vos financements professionnels

Le financement du cycle d'exploitation	20
Le crédit d'investissement	20
La demande de crédit sur Internet	20
Les cautions	20



Votre protection

La protection de vos biens	21
Votre protection et celle de votre famille	21
La protection de votre entreprise	21



Vos opérations avec l'étranger

Les opérations de change	22
Les opérations Carte VISA Business	22
Les virements émis vers l'étranger	22
Les virements reçus de l'étranger	24
Les chèques émis vers l'étranger	24
Les chèques reçus de l'étranger	24
Les effets vers l'étranger	24
Les effets depuis l'étranger	24
Les dates de valeur	25



Votre gestion de trésorerie

Les comptes d'épargne	26
Les opérations sur titres	26
Les droits de garde	28
Les opérations sur valeurs mobilières	29
Les services spécifiques	29

Lexique	30
La Société Générale à votre service	32
La charte de la médiation Société Générale	34



Modulez les options, construisons votre solution

Pour simplifier votre gestion au quotidien, la Société Générale vous propose une offre privilégiant simplicité, souplesse et reconnaissance.

1 L'essentiel au quotidien

Avec JAZZ Pro, vous bénéficiez des services indispensables à la gestion courante de votre compte professionnel.

- Votre autorisation de découvert (Convention de Trésorerie Courante),
- Une garantie décès accidentel sur vos découverts professionnels ⁽¹⁾. Cette garantie prévoit le versement d'un capital égal au montant du découvert constaté sur vos comptes professionnels, à la date effective du décès accidentel ⁽²⁾,
- L'abonnement à Progéliance Net, le service de consultation et de gestion des comptes par Internet et son option "Relevé de Chèques",
- Les frais liés à la tenue de votre compte professionnel (frais fixes de tenue de compte, commission d'ouverture de dossier administratif et d'actualisation de la situation client, commission de mouvement à hauteur de 12 500 € d'opérations débitrices par mois ⁽³⁾)
- Des services bancaires pour rester serein face à l'imprévu :
 - la mise en opposition sur chèques/prélèvements/cartes bancaires,
 - la refabrication de votre carte perdue ou volée,
 - les retraits d'espèces avec votre Carte Business en euros dans tous les distributeurs automatiques de billets, en France et dans les Pays de la zone Euro, du Groupe Société Générale et des autres établissements bancaires,
 - l'émission sans frais de 3 chèques de banque par an,
 - l'abonnement au service de représentation automatique des chèques remis sur votre compte et revenus impayés pour défaut de provision,
 - les frais de traitement des chèques remis sur votre compte et revenus impayés, pour tout autre motif que le défaut de provision.

(1) Jusqu'à l'échéance annuelle qui suit votre 80^{ème} anniversaire.

(2) Dans la limite de 7 620 € pour l'ensemble des comptes détenus dans une même agence Société Générale.

(3) Au delà de ce seuil, cette commission est due aux conditions définies avec le client.



2 Des options à moduler

Selon vos besoins, vous choisissez les options qui vous intéressent et vous bénéficiez de conditions préférentielles.

■ Côté activité professionnelle

- Les Cartes Business Visa ou American Express - 25%
- Quiétis Pro, l'assurance de vos moyens de paiement - 25%
- Messalia Pro, service d'alertes par SMS - 25%
- e-carte Bleue, pour des achats sur Internet en toute confiance - 25%
- Progécarte intégral pour l'encaissement par cartes bancaires ⁽¹⁾ - 25%⁽¹⁾

■ Côté vie privée

- JAZZ, ensemble complet de prestations bancaires et extra-bancaires liées à votre compte personnel - 20%
- Les cartes privées American Express - 25%

En détenant à la fois JAZZ Pro et JAZZ, bénéficiez de 20% de réduction sur chacune de vos cotisations JAZZ.

3 Un statut privilégié

En tant que professionnel, vous attendez toujours plus de votre banque, la Société Générale met ainsi à votre disposition :

- **Un bilan conseil** pour vous apporter conseil et assistance sur des questions⁽²⁾ relevant de votre activité principale et intéressant la gestion de votre entreprise (investissement, financement, création, développement) ou celle de votre patrimoine tant professionnel que privé.
- **Un cahier personnalisé des conditions** reprenant les prestations souscrites liées à JAZZ Pro et leurs conditions financières.
- **Un accès au Programme de Fidélité Filigrane** pour cumuler des points lors de vos opérations bancaires courantes ou souscriptions de produits.

La cotisation

La cotisation mensuelle de votre convention JAZZ Pro est connue d'avance. Elle vous permet de réaliser de réelles économies par rapport aux services facturés à l'unité.

- Tarif standard : 31,20 € par mois, ⁽³⁾
- 24,96 € par mois, soit 20 % de réduction, si vous détenez également ⁽³⁾ JAZZ à titre privé.

La cotisation de JAZZ Pro est à intégrer dans vos frais généraux. Elle constitue une charge déductible de votre résultat imposable.

(1) Réduction sur la location du terminal électronique de paiement.

(2) Dans les limites de la réglementation applicable aux établissements de crédit.

(3) Partiellement soumis à la TVA.



VOTRE COMPTE AU QUOTIDIEN

LES OFFRES GROUPÉES

JAZZ Pro

▶ Cotisation mensuelle

– Pour les adhérents JAZZ à titre privé : réduction sur cotisation

▶ Prestations incluses et avantages tarifaires (voir pages 4 et 5)

Signature Pro

▶ Cotisation mensuelle

– Carte Visa Business

– Carte Visa Gold Business

▶ Prestations incluses

– Carte Visa Business à débit différé ou immédiat, Quiétis Pro, frais fixes de tenue de compte, commission d'ouverture de dossier administratif et d'actualisation de la situation client, une autorisation de découvert assurée, les oppositions sur chèques, avis de prélèvements, TIP et téléchèques, la mise en opposition de la carte pour perte et vol, refabrication de la carte, les retraits par carte en euros dans les distributeurs de billets en France et dans les pays de la zone Euro, les frais d'émission de chèques de banque, le traitement des chèques émis par vos clients et revenus impayés pour autre motif que le défaut de provision, l'abonnement à une revue professionnelle.

▶ Avantages tarifaires

– Progéliance Net : 25 % de réduction sur abonnement mensuel

– Progéliance Net – options (hors options "Relevé de chèques", "Monétique" et "Relevé d'intérêts électronique") : 25 % de réduction sur abonnement mensuel

Service Haute Fidélité Compte Professionnel

Ensemble d'avantages et de services de banque au quotidien proposé aux clients titulaires⁽²⁾, à la Société Générale, d'un ou plusieurs comptes courants professionnels (rattachés à la même affaire) ayant enregistré, sur les 12 derniers mois précédant l'adhésion aux « Services Haute Fidélité Compte Professionnel » et la date anniversaire de ce contrat, des opérations au crédit à hauteur de 200 000 € minimum⁽³⁾.

Adhésion soumise à l'acceptation de la banque.

Euros

31,20 TVA⁽¹⁾

24,96 TVA⁽¹⁾

31,90

37,50

12,00 TVA

4,50 TVA

(1) Partiellement soumis à la TVA.

(2) Hors sociétés civiles, associations, GIE, copropriétés et sociétés en formation.

(3) Certains comptes et certaines opérations sont exclus des « Services Haute Fidélité Pro Compte Professionnel ». Consultez votre agence.

LA TENUE DE VOTRE COMPTE

	Euros
Ouverture d'un compte	gratuit
Service Bienvenue Pro La Société Générale s'occupe, pour le compte de ses clients professionnels, des formalités liées au changement de leurs coordonnées bancaires.	gratuit
Délivrance d'un RIB ou IBAN	gratuit
Transfert de compte dans une autre agence Société Générale	gratuit
Enregistrement d'un changement d'adresse	gratuit
Commission d'ouverture de dossier administratif et d'actualisation de la situation client (juridique, fiscale, comptable... en fonction de la complexité du dossier)	Inclus dans  mini 125/an maxi 245/an
Frais fixes de tenue de compte⁽¹⁾ <ul style="list-style-type: none">– Compte en euros– Compte en devises	Inclus dans  mini 21/mois mini 32/mois
Commission de mouvement^(*) (sur le montant des opérations au débit du compte) ^{(1) (2)} Compte en euros et en devises	Inclus dans ⁽²⁾  à partir de 0,6‰ (minimum 4,50 €/mois)
Relevé d'intérêts papier (par relevé)	6,00
Commission sur le plus fort découvert^{(*) (1)} applicable sur le plus fort découvert de chaque mois	à partir de 0,06 % mois
Clôture de compte	gratuit



Le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) vous est attribué de manière définitive à la Société Générale. En cas de changement d'agence, vous conservez le même numéro de compte, évitant ainsi tout changement de carte, de chéquier et toutes modifications des virements et des prélèvements.

(*) Voir lexique.

(1) Commissions calculées et perçues à la fin de chaque période d'arrêté.

(2) Inclus dans JAZZ Pro, dans la limite de 12 500 EUR de mouvements débiteurs mensuels. Au delà de ce seuil, cette commission est due aux conditions définies avec le client.



VOTRE COMPTE AU QUOTIDIEN

LES RELEVÉS DE COMPTE

► Mensuels

Euros

gratuit

► Hebdomadaires

mini
6,57/mois

► Journaliers

mini
32,83/mois

► Classés par rubrique
(chèques, virements...)

10,03/an

► Demandes particulières

– Délivrance d'arrêtés de compte avec écritures reclassées dans l'ordre croissant des dates de valeurs

Étude personnalisée

– Tous les services particuliers demandés par le client

Étude personnalisée

► Courrier guichet

Courrier conservé à l'agence Société Générale à la demande du client (par compte).

5,90/mois

LA RECHERCHE DE DOCUMENTS

► Recherche de relevé (par document)

10,03 

► Tout document (par document)

– de moins d'un an

10,03 

– de plus d'un an et recherche complexe

24,67 

► Supplément par photocopie

0,42 



VOS RÈGLEMENTS & VOS ENCAISSEMENTS

LES ESPÈCES

► Versements

- Versements d'espèces
- Versement Express
Procédure accélérée et sécurisée pour vos dépôts d'espèces

► Retraits

- Retrait d'espèces à l'agence tenant votre compte avec ou sans chéquier ⁽¹⁾
- Retrait d'espèces avec un chéquier dans une agence Société Générale autre que celle qui tient le compte

LES CHÈQUES

► Chéquiers

- Remise de chéquier en agence et renouvellement automatique
- Service d'envoi de chéquiers à votre adresse professionnelle
- + Frais postaux d'envoi en recommandé

► Lettres-Chèques

► Encaissement

- Remise de chèques ⁽²⁾
- Chèque présenté à l'encaissement et revenu impayé (émis par votre client)
 - motif sans provision
 - autres motifs (par impayé)
- Service de Représentation Automatique des Chèques Impayés (concerne les chèques émis par votre client et revenus impayés pour défaut de provision)
- Avis de sort (hors récupération des frais de communication ou de port)

Euros

gratuit

gratuit

gratuit

4,00

gratuit

1,70

Étude personnalisée

gratuit

sans frais

Inclus dans



12,40

Inclus dans



2,10/mois

16,50

(1) Sauf opérations répétitives prévues dans le cadre d'une convention.

(2) Payables en métropole, DOM, Monaco et Mayotte.



VOS RÈGLEMENTS & VOS ENCAISSEMENTS

LES CHÈQUES (suite)

► Paiement

- Paiement chèque
- Émission de chèque de banque
(par chèque émis)
- Opposition sur chèque par l'émetteur
(par lettre d'opposition)
- Lettre d'information préalable pour chèque sans provision
(par lettre d'information)

Cette information vous permet de régulariser votre situation et éviter ainsi une interdiction d'émettre des chèques.

- Rejet de chèque sans provision (forfait)

Forfait incluant :

- information préalable
- frais de dossier
- frais par chèque impayé
- frais de lettre d'injonction
- gestion du compte pendant la période d'interdiction
- délivrance d'un certificat de non-paiement
- régularisation par blocage de provision
- frais de mainlevée de l'interdiction bancaire

> pour les chèques inférieurs ou égaux à 50 €

> pour les chèques supérieurs à 50 €

+ frais postaux d'envoi en recommandé avec A/R de la lettre d'injonction.

Euros

gratuit

Inclus dans ⁽¹⁾

9,90

Inclus dans ⁽¹⁾

11,50

12,50

30,00

50,00

(1) Inclus dans JAZZ Pro, dans la limite de 3 par an.

LES CARTES BUSINESS

Euros

Cartes Visa Business

► Cotisation annuelle des cartes de paiement

La cotisation est débitée à l'adhésion puis à chaque date d'anniversaire de celle-ci.

	Carte à débit immédiat	Carte à débit différé
Carte Visa Gold Business	122 €	129 €
Carte Bleue Visa Business	38 €	48 €
Carte Bleue V Pay Business	32 €	-
Carte Bleue Nationale Business ⁽¹⁾	32 €	42 €

avantage
JAZZ
pro
-25%

► Paiements par carte

En zone euro

gratuit

► Retraits d'espèces par carte ⁽²⁾, en euros

Aux guichets en zone euro

- Société Générale
- Autres établissements bancaires

gratuit

3,00
par retrait

Aux distributeurs automatiques de billets en zone euro

- Société Générale ou Crédit du Nord
- Autres établissements bancaires au-delà des forfaits ci-dessous

gratuit

1,00
par retrait

Forfait (nombre de retraits gratuits par mois civil)	Sans JAZZ Pro	Avec JAZZ Pro
– avec une Carte Visa Gold Business	Illimité	Illimité
– avec une Carte Bleue Visa Business	4	Illimité
– avec une Carte Bleue Nationale Business ⁽¹⁾ / une Carte Bleue V Pay Business	0	0

(1) Commercialisation arrêtée depuis février 2009.

(2) Service optionnel.



VOS RÈGLEMENTS & VOS ENCAISSEMENTS

LES CARTES BUSINESS (suite)

Code secret

- Choix du code secret
- Réédition du code

Mise en opposition pour perte ou vol (frais de refabrication inclus)

Refabrication de la carte (à la demande du client)

Mise en opposition pour utilisation abusive d'une carte

- sans inscription au fichier des cartes bancaires géré par la Banque de France
- avec inscription au fichier Banque de France

e-carte Bleue

Service permettant de régler en toute sérénité ses achats sur Internet.

- cotisation annuelle
- émission d'un nouvel identifiant / mot de passe

Cartes Business American Express

Cotisation annuelle cartes de paiement

La cotisation est débitée directement par American Express à l'adhésion puis à chaque date anniversaire de celle-ci.

- Business Card American Express
- Gold Business Card American Express



Vous bénéficiez de 50 % de réduction la première année puis, si vous êtes adhérent JAZZ Pro ou porteur d'un contrat Progécarte et acceptez les cartes American Express, de 25 % les années suivantes.

	Euros
	8,00
	8,00
Inclus dans 	16,00
	16,00
	16,00
	32,00
	8,00
	4,00
Cartes Business American Express	
	80,00
	170,00

LES VIREMENTS EUROPEENS

En euros, entre Pays de la zone SEPA (Espace Economique Européen et Suisse) y compris la France, ainsi que les opérations en euros échangées avec Monaco

	Euros
Virement reçu	
• Traitement du virement	gratuit
• Commission supplémentaire pour les virements transfrontières	
– BIC/IBAN du bénéficiaire absents ou incorrects	15,00
– virement > 50 000 euros	7,65
Virement émis	
• Saisie de virement par Internet (Progéliance Net)	
– abonnement au service	
– traitement de l'ordre de virement unitaire ou multiple	voir p. 18
• Téléchargement de virement par Internet (Progéliance Net)	
– abonnement au service	
– traitement du virement	
• virement ordinaire	0,18
• virement accéléré	0,42
• Télétransmission	nous consulter
• Virement traité par votre agence	
– entre comptes Société Générale France d'un même titulaire	gratuit
– autres cas, traitement du virement	
• virement ordinaire	3,20
• virement urgent	8,30
• virement téléphonique	18,00
• Commission supplémentaire pour les virements transfrontières	
– BIC/IBAN du bénéficiaire absents ou incorrects	15,00
– virement > 50 000 euros	8,45
– majoration "net de frais pour le bénéficiaire"	5,00

BIC (Bank Identifier Code)

Identifiant international de la banque qui tient le compte.

IBAN (Identification Bank Account Number)

Identifiant international du compte du bénéficiaire.

Grâce à ces deux références internationales, vous pouvez effectuer des virements au sein de l'Espace Économique Européen en toute tranquillité.

(*) À l'exception des virements faisant l'objet d'un service de personnalisation ou choix du circuit bancaire traités selon les conditions du Virement International indiquées en page 23 et 24.



VOS RÈGLEMENTS & VOS ENCAISSEMENTS

LES VIREMENTS PERMANENTS

► Traitement du virement, par virement émis

- Dossier mis en place ou modifié en agence

Euros

1,05

► Rejet de virement permanent pour insuffisance de provision

- Pour un virement < à 15 €
- Pour un virement ≥ à 15 € à destination d'un compte Société Générale
- Pour un virement ≥ à 15 € à destination d'une autre banque

gratuit

gratuit

15,00

 Les virements entre les comptes d'un même titulaire à la Société Générale sont exécutés sans frais

LES PRÉLÈVEMENTS, TITRES INTERBANCAIRES DE PAIEMENT (TIP) ET TÉLÉRÈGLEMENTS

► Encaissement

Par avis de prélèvement

- Remise par Internet
 - abonnement au service et à l'option (Progéliance Net)
 - par prélèvement ordinaire remis
 - par prélèvement accéléré remis
- Télétransmission
- Pour les remises de disquettes et le recours à un façonnier

voir p. 18

0,36

0,55

nous consulter

nous consulter

- Avis de prélèvement impayé par l'un de vos clients

12,20

Par TIP (traitement du façonnier en sus)

- TIP impayé par l'un de vos clients

0,25

12,20

Par télé-règlement

- Télé-règlement impayé par l'un de vos clients

0,45

12,20

► Règlement

- Paiement
- Opposition par lettre d'opposition
- Rejet pour défaut de provision

gratuit

10,90

Inclus dans 

100 % du montant rejeté
(plafond 20,00)

INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT NÉCESSITANT UN TRAITEMENT PARTICULIER

Commission d'intervention

Traitement d'opérations spécifiques ne pouvant s'imputer au compte du client sans une intervention de l'agence (en cas d'insuffisance de provision, de présentation d'un ordre de paiement irrégulier, d'une écriture présentée sur un compte faisant l'objet d'une saisie, d'un avis à tiers détenteur, d'une opposition administrative ou d'un blocage).

Par opération dans la limite de 6 par jour

Paiement d'un chèque sur compte d'un titulaire interdit bancaire

Ouverture d'un dossier pour traitement d'un avis à tiers détenteur, d'une saisie reçue

Ouverture d'un dossier pour traitement d'une opposition administrative

Euros

mini 7,40

11,00

85,28

10 % du
montant dû
(plafond 85,28)

LES AUTRES SERVICES LIÉS À L'ENCAISSEMENT DE VOS VENTES

Progécarte intégral : encaissement par cartes bancaires

Solution monétique (location sur 48 mois ou possibilité d'achat) et services associés (installation, maintenance...)

Progécarte Santé : encaissement par cartes bancaires pour les professionnels de santé

Solution monétique clé en main (location sur 48 mois de matériel adapté aux activités des professionnels de santé) et services associés (installation, maintenance...).

Paiement en 4 fois

Facilité de paiement gratuite pour la clientèle de particuliers.

— par point de vente ou par site par mois

Facturation supplémentaire pour chaque dossier de financement.

Sogenactif paiement

Solution pour encaisser les paiements via Internet.

avantage
JAZZ
pro
-25 %
sur la location
du matériel⁽¹⁾
Étude
personnalisée

Étude
personnalisée

2,16 TVA

Étude
personnalisée

(1) Pour toute nouvelle souscription ou renouvellement.



VOS RÈGLEMENTS & VOS ENCAISSEMENTS

Euros

LE RECOUVREMENT DES EFFETS DE COMMERCE

▶ Remises

Internet

- abonnement mensuel
- par séquence informatique⁽¹⁾
- par effet

Télétransmission

Bande ou disquette

- par séquence informatique
- par effet

Papier

- par remise
- par effet

▶ Réclamation, prorogation d'effet ou changement de domiciliation (par effet)

▶ Effet Impayé

Impayé (reçu) – effet remis à l'encaissement ou à l'escompte hors récupération des frais de protêt éventuels

▶ Présentation de LCR à l'acceptation

- par effet
- supplément en cas de relance

▶ Avis de sort

(hors récupération des frais de communication ou de port)



Dans Progéliance Net, vous pouvez souscrire l'option « Saisie de remises de LCR/BOR ».

LE RÈGLEMENT DES EFFETS DE COMMERCE

▶ Relevé de LCR/BOR à payer envoyé par la Société Générale

- par voie électronique (Progéliance Net)
- par courrier
 - pour les clients non abonnés à un service de banque électronique Société Générale permettant de consulter les LCR et BOR domiciliés par relevé mis sous pli
 - pour les clients abonnés à un service de banque électronique Société Générale permettant de consulter les LCR et BOR domiciliés par relevé mis sous pli

▶ Bon à payer LCR/BOR domiciliés fourni par le client

- par voie électronique (Progéliance Net)
- en vertu d'une Convention d'Instruction Permanente (CIP)
- au moyen de l'imprimé agence, par relevé payé en totalité ou partiellement

voir p.18
4,40
0,48
nous
consulter

8,50
0,48

10,70
4,50

14,00

14,50

16,50
5,90

16,50

sans frais

sans frais

2,65

sans frais

sans frais

2,45

(1) Une séquence informatique est un regroupement d'informations de même nature (virements, effets...) et de mêmes caractéristiques (même date de règlement par exemple).

Effet Impayé (par effet)

- pour motif de provision insuffisante
- pour autre motif (pas d'ordre à payer, demande de prorogation, paiement partiel...)

22,90

22,90

Effet domicilié non avisé (par échéance non avisée)

Cette commission s'applique par échéance non avisée, quel que soit le nombre d'effets. Elle est perçue indépendamment des commissions reprises dans la rubrique « rejet ».

24,00

LES DATES DE VALEUR^(*)**Versements**

- Versements d'espèces : jour de comptabilisation.
- Versement Express : jour de comptabilisation.

Retraits

- Retrait d'espèces à l'agence tenant le compte
- au guichet : jour de comptabilisation.
- aux distributeurs : 1 jour de calendrier avant la date de comptabilisation.

Remise de chèque :

2 jours ouvrés selon le calendrier CORE* après la date d'échange des chèques.

 Paiement par chèque :

2 jours de calendrier avant la date de comptabilisation.

Émission de chèque de banque :

2 jours de calendrier avant la date d'émission.

Émission de virement :

– 1 jour calendaire avant la date de comptabilisation

 Paiement de LCR/BOR :

1 jour de calendrier avant la date d'échéance ouverte

Remise de prélèvement :

4 jours de calendrier après la date d'échéance ouverte

 Paiement de prélèvement :

1 jour de calendrier avant la date de règlement

Encaissement cartes bancaires :

3 jours ouvrés à partir du moment où les remises sont disponibles au Centre de Traitement de la Société Générale, pour autant qu'elles lui soient parvenues avant 7 heures du matin.

Réception d'un virement :

1 jour de calendrier après la date de réception.

Encaissement d'effets

(Lettres de Change Relevé et Billets à Ordre Relevé) : 4 jours calendaires après la date de règlement mentionnée sur le décompte de remise d'effets.

(*) Voir lexique.



VOS SERVICES DE BANQUE À DISTANCE

LA CONSULTATION ET LA GESTION DE VOS COMPTES

Par téléphone : **3933**

0,34 € TTC /mn

Service de banque par téléphone permettant d'effectuer vos opérations courantes avec un Conseiller de Clientèle multimédia du lundi au samedi de 8h à 22h, de consulter vos comptes professionnels et privés 24h/24 h et 7j/7, et de recevoir des relevés d'opérations par fax.

– abonnement

La communication téléphonique est facturée :

- Depuis une ligne fixe France Telecom en France métropolitaine : 0,34 € TTC/mn ,
- Depuis un autre opérateur de téléphonie fixe ou mobile en France : tarification selon l'opérateur,
- Depuis l'étranger en composant le +33 1 76 77 39 33 : tarification selon l'opérateur

– demande de relevé par fax (par page transmise)

Par Internet : **PROGÉLIANCE NET**

www.professionnels.societegenerale.fr

Ensemble de services Internet permettant notamment :

- la consultation des comptes privés et professionnels,
- le téléchargement de relevés de comptes au format CSV et OFX
- la saisie de virements européens unitaires et multiples
- la saisie de bons à payer LCR/BOR
- la transmission d'ordres de bourse

– abonnement mensuel

Inclus dans



16,00

TVA

– abonnement aux options (par option et par mois)

- Saisie de remises de LCR/BOR
- Saisie de remises d'avis de prélèvement
- Téléchargement au format CFONB
 - remises d'ordres : virements, LCR/BOR, avis de prélèvement
 - relevés de comptes (0,35 € l'enregistrement au-delà de 50/mois)
- Alertes sur soldes et sur opérations

6,00

TVA

6,00

TVA

6,00

TVA

- Relevé de chèques + la consultation d'image numérisée

Inclus dans



6,00

TVA

6,00

TVA

0,50

TVA

• Monétique

6,00

TVA

– Relevé d'intérêts électronique (par relevé)

6,00

TVA

Euros

gratuit

0,60

TVA

Par téléphone mobile : Messalia Pro

Service d'alertes par SMS permettant de recevoir des informations essentielles à la gestion de votre compte à vue professionnel au moment opportun.

- abonnement mensuel

Par Minitel : (1)

Ensemble de services sur Minitel permettant la consultation des comptes professionnels et privés.

- abonnement mensuel
(coût de la communication : 0,048 EUR ht/mn)
- demande de relevé par fax

Sogestel Relevé Expert Comptable

Vous permet, en qualité d'Expert Comptable, de récupérer par télétransmission les relevés de comptes Société Générale de nos clients communs (via une Liaison ETEBAC 3).

- forfait mensuel (+ 0,03 EUR l'enregistrement, au-delà de 1000 écritures/mois)

VOTRE DEMANDE DE CRÉDIT SUR INTERNET

www.professionnels.societegenerale.fr

L'offre de crédit en ligne (via l'Espace Internet des Professionnels)

Simulation et demande de prêts en ligne pour le financement de vos investissements corporels entre 5 000 et 30 000 €.

- accès au service
- frais de dossier

AUTRES SERVICES

Certificats électroniques

- par certificat sur support logiciel
(pour 9 certificats maximum)
- par certificat sur support carte à puce ou clé à cryptoprocasseur (pour 9 certificats maximum)
- à partir de 10 certificats

Euros

avantage
JAZZ
pro
-25%

5,00 TVA

25,00 TVA

0,60 TVA

45,00 TVA

gratuit

30,00

65,00 TVA

95,00 TVA

Étude
personnalisée

(1) Commercialisation arrêtée depuis février 2009



VOS FINANCEMENTS PROFESSIONNELS

LE FINANCEMENT DU CYCLE D'EXPLOITATION

Le découvert

- Convention de Trésorerie Courante (CTC)(*)
- Ouverture de crédit à durée indéterminée permettant de faire face aux décalages occasionnels de trésorerie
- Taux contractuel sur découvert

L'escompte

Escompte de Lettre de Change Relevé et Billets à Ordre Relevé.

VOTRE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT

Prêt moyen et long terme

Frais de traitement et d'étude du dossier, (fonction de la complexité du dossier)

Crédit Bail

Frais de traitement et d'étude du dossier, (fonction de la complexité du dossier)

VOTRE DEMANDE DE CRÉDIT SUR INTERNET

www.professionnels.societegenerale.fr

L'offre de crédit en ligne (via l'Espace Internet des Professionnels)

Simulation et demande de prêts en ligne pour le financement de vos investissements corporels entre 5 000 et 30 000 €.

- accès au service
- frais de dossier

LES CAUTIONS

Émises par la banque

Établissement de l'acte de garantie

- commission d'engagement
- caution usuelle (par acte)⁽²⁾
- caution nécessitant un acte spécial
- avenant (modification de l'acte d'origine)

Reçues par la banque

Information annuelle des cautions⁽³⁾
(article L. 313-22 du Code monétaire et financier)

Euros

gratuit⁽¹⁾

Étude
personnalisée

Étude
personnalisée

1 % du
montant
du crédit
avec un mini
de 118,00

1 % du
montant
du crédit
avec un mini
de 118,00

TVA

gratuit
30,00

Étude
personnalisée
41,50
108,00
44,50

43,00
(par lettre)

(*) Voir lexique.

(1) Hors frais éventuels de garantie.

(2) Garantie délivrée au moyen d'un imprimé normalisé pré-établi.

(3) Concerne les renseignements fournis aux personnes physiques ou morales qui se sont portées caution en faveur d'un de nos clients exerçant une activité professionnelle.

VOTRE PROTECTION

LA PROTECTION DE VOS BIENS

Quiétis Pro

L'assurance de vos moyens de paiement professionnels, de votre téléphone mobile, la protection de vos recettes ou vos honoraires lors de leur transfert entre vos locaux et votre agence.

– Quiétis Pro Formule I⁽¹⁾

Coffre-fort

VOTRE PROTECTION ET CELLE DE VOTRE FAMILLE

Génépro

Contrat de prévoyance pour les professionnels travailleurs non salariés, garantissant à l'assuré et ses proches un revenu en cas de défaillance du professionnel – décès ou arrêt de travail – et bénéficiant de la fiscalité avantageuse de la Loi Madelin.

LA PROTECTION DE VOTRE ENTREPRISE

Généclé

Contrat de prévoyance pour les personnes morales, garantissant à l'entreprise des indemnités en cas de défaillance de l'homme clé – décès ou arrêt de travail – et permettant une déduction immédiate des cotisations versées du résultat imposable de l'entreprise.

Euros

avantage
JAZZ
pro
-25%

52,00/an

à partir de
74,00/an

TVA

Étude
personnalisée

Étude
personnalisée

(1) Souscrit depuis 07/2000.

VOS OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

Toutes les commissions énoncées dans ce chapitre s'entendent hors frais éventuels du correspondant et hors commissions de change (cf. ci-dessous).

LES OPÉRATIONS DE CHANGE

Commission de change

(Achat et vente de devises au comptant ou à terme)

Ces commissions s'appliquent à toute opération libellée en devise à partir ou à destination d'un compte en euro. Elles sont perçues au moment de la livraison des devises.

– facturation minimum

14,50

– commission de change

- jusqu'à 76 500 € (ou contre-valeur)
- au-delà de 76 500 € (ou contre-valeur)

0,5 ‰

0,25 ‰

Pour les opérations à terme, cette commission est perçue au moment de la liquidation.

LES OPÉRATIONS CARTE VISA BUSINESS

Paielements par carte

– hors zone euro⁽²⁾

1,00

+ une commission sur la facture payée

2,60 ‰

Retraits d'espèces par carte⁽¹⁾

– hors zone euro⁽²⁾

3,00

+ une commission sur la facture payée

2,60 ‰

LES VIREMENTS ÉMIS VERS L'ÉTRANGER⁽³⁾⁽⁴⁾

Virement Européen⁽⁵⁾ :

Virement en euros, effectué au sein de la zone SEPA

– Virement Européen ordinaire

3,20

– Virement Européen urgent

8,30

(pour les ordres télétransmis, les tarifs sont respectivement de 0,18 € par virement ordinaire et de 0,42 € par virement urgent)

– Commission supplémentaire pour Virement Européen d'un montant supérieur à 50 000 €

8,45

(1) Service optionnel.

(2) Les retraits et paiements effectués en devises sont convertis par Visa aux conditions de change de son réseau au jour de réception de l'opération.

(3) Pour les virements en devises autres que l'euro le cours de change appliqué est celui en vigueur au jour de la transaction.

(4) Pour les opérations avec l'étranger s'ajoutent le cas échéant les frais de transmission (frais SWIFT...), les commissions et frais éventuellement réclamés par le correspondant étranger.

(5) A l'exception des virements faisant l'objet d'un service de personnalisation ou choix du circuit bancaire traités selon les conditions du Virement International indiquées ci-après.

BIC (Bank Identifier Code)

Identifiant international de la banque qui tient le compte.

IBAN (Identification Bank Account Number)

Identifiant international du compte du bénéficiaire.

Grâce à ces deux références internationales, vous pouvez effectuer des virements au sein de l'Espace Économique Européen en toute tranquillité.

Virement International : autres virements vers l'étranger⁽⁶⁾	
– Ordinaire	0,9 ‰ (mini 12,50 € maxi 70,00 €)
– Urgent	1 ‰ (mini 17,50 € maxi 70,00 €)
Télétransmission	
	nous consulter
Commission pour BIC/IBAN ou coordonnées bancaires du bénéficiaire absents ou incorrects	
	15,00
Majoration « Net de frais pour le bénéficiaire »	
– Virement Européen	5,00
– Virement International	18,00
Frais SWIFT	
	5,15

(6) Virements ne répondant pas aux critères du Virement Européen, et notamment les virements en devise autre que l'Euro et les virements émis vers un pays situé en dehors de la zone SEPA.

Certaines instructions de virements sont transmises entre banques par l'intermédiaire du réseau sécurisé de la Société de Télécommunications interbancaires mondiales (SWIFT). Compte tenu du caractère international de ce réseau, les données relatives aux virements peuvent être communiquées à des autorités étrangères. Pour en savoir plus, consultez la "Notice d'Information SWIFT" sur le site www.fbf.fr.



VOS OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

LES VIREMENTS REÇUS DE L'ÉTRANGER

	Euros
▶ Tout virement d'un montant inférieur à 150 €	sans frais
▶ Virement Européen⁽¹⁾ : Virement en euros, reçu d'un pays de la zone SEPA	
– Virement Européen d'un montant inférieur ou égal à 50 000 €	sans frais
– Commission sur virement d'un montant supérieur à 50 000 €	7,65
▶ Autres virements⁽²⁾	14,10
▶ Commission pour BIC/IBAN ou coordonnées bancaires du bénéficiaire absents ou incorrects	15,00

LES CHÈQUES ÉMIS VERS L'ÉTRANGER

▶ Chèque présenté au paiement par une banque étrangère	1 ‰ (mini 17,60 €)
▶ Émission d'un chèque de banque (hors commission de virement)	15,70

LES CHÈQUES REÇUS DE L'ÉTRANGER

▶ Encaissement d'un chèque en « crédit accéléré » (Pour les conditions d'éligibilité à cette procédure, consultez votre conseiller)	14,40
▶ Encaissement d'un chèque en « crédit ferme »	1 ‰ (mini 14,40 €)
▶ Impayé	33,40
▶ Avis de sort	33,40

LES EFFETS VERS L'ÉTRANGER

▶ Effet domicilié	1 ‰ (mini 18,30 €)
--------------------------	-----------------------

LES EFFETS DEPUIS L'ÉTRANGER

▶ Encaissement simple d'un effet	1 ‰ (mini 14,50 €)
▶ Impayé	33,40
▶ Avis de sort, prorogation, acceptations...	33,40

(1) À l'exception des virements faisant l'objet d'un service de personnalisation ou choix du circuit bancaire traités selon les conditions des autres virements indiquées ci-après.

(2) Autres virements ne répondant pas aux critères du Virement Européen, et notamment les virements en devise autre que l'euro ou les virements reçus d'un pays situé en dehors de la zone SEPA.

LES DATES DE VALEUR^(*)

► **Virement émis vers l'étranger**

1 jour de calendrier avant la date de comptabilisation.

► **Virement reçu de l'étranger**

1 jour de calendrier après la date de comptabilisation.

► **Règlement d'effet tiré à l'étranger payable en France**

– En euros : 1 jour de calendrier avant la date d'exécution de virement ou la date de paiement (règlement d'effet).

– En devises : 1 jour de calendrier avant la date d'acquisition des devises.

► **Encaissement d'effets**

– En euros : 1 jour de calendrier après la date de mise à disposition des fonds par le Correspondant⁽¹⁾.

– En devises : 1 jour de calendrier après la date de cession des devises qui est effective 2 jours ouvrés cambistes après la mise à disposition des fonds par le Correspondant⁽¹⁾.

► **Encaissement de chèques sur l'étranger (selon les spécificités par pays)**

– En euros : 1 jour de calendrier après la date de mise à disposition des fonds par le Correspondant⁽¹⁾.

– En devises : 1 jour de calendrier après la date de cession des devises qui est effective 2 jours ouvrés cambistes après la mise à disposition des fonds par le Correspondant⁽¹⁾.

(*) Voir lexique.

(1) Mise à disposition des fonds par le Correspondant : date préavisée par le Correspondant ou jour de réception de son avis (non préavisé).

VOTRE GESTION DE TRÉSORERIE

LES COMPTES D'ÉPARGNE

Compte sur Livret Pro

- Alimentation à votre initiative
- En agence
 - Par Internet (Progéliance Net)
 - Abonnement au service
 - Virement unitaire
- Alimentation automatique
- Déclic Régulier
 - Déclic Seuil

Comptes à Terme et Bons de Caisse

Durée un mois minimum

Euros

2,25 %*

gratuit

voir page 18

gratuit

gratuit

7,61/an

Étude
personnalisée

LES OPÉRATIONS SUR TITRES

- Les ordres de Bourse sur titres négociables en euros sur Euronext Paris, Amsterdam et Bruxelles

ORDRE SUR ACTIONS ET TITRES ASSIMILÉS PASSÉ PAR INTERNET

Ordre au comptant

Montant des ordres	Commission proportionnelle ⁽¹⁾	Commission fixe	Minimum de perception ⁽²⁾
> 15 000 €	0,29%	aucune	7,44 €
≤15 000 et >8 000 €	0,37%		
≤8 000 €	0,45%		

Service de Règlement Différé ⁽³⁾

Commission supplémentaire de règlement différé ^{(4) (5)}	0,28 % à l'achat gratuit à la vente
---	--

Ordre annulé ou transmis et non exécuté : gratuit

* Ce taux peut-être modifié à tout moment par la Société Générale

ORDRE DE BOURSE PASSÉ PAR VOTRE AGENCE

Ordre au comptant

Montant des ordres	Commission proportionnelle ⁽¹⁾	Commission fixe	Minimum de perception ⁽²⁾
> 15 000 €	0,83%	3,76 €	12,96 €
≤15 000 et >8 000 €	1,00%		
≤8 000 €	1,17%		

Service de Règlement Différé ⁽³⁾

Commission supplémentaire de règlement différé ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	0,28 % à l'achat gratuit à la vente
--	--

Ordre annulé ou transmis et non exécuté : gratuit

PROROGATION D'UN ORDRE PASSÉ AU SERVICE DE RÉGLEMENT DIFFÉRÉ PAR INTERNET OU EN AGENCE ⁽³⁾

Sens de l'ordre	Commission proportionnelle ⁽⁴⁾⁽⁶⁾	Commission fixe	Minimum de perception
ACHAT	0,65 %	4,00 €	12,00 €
VENTE	0,25 %	4,00 €	12,00 €

- (1) Barème applicable dès le premier euro et non par tranche et calculé sur le montant brut négocié.
 (2) Dans le cas de petits ordres de vente et d'achat de droits et bons, les frais prélevés n'excèdent pas la moitié du montant brut de l'ordre.
 (3) Sur Euronext Paris exclusivement.
 (4) Calculée sur le montant brut négocié. Les taux indiqués sont susceptibles de varier périodiquement en fonction de l'évolution des conditions de marché.
 (5) Pour un ordre d'achat et un ordre de vente exécutés au SRD sur la même valeur et dans la même journée de Bourse, gratuité de la commission de règlement différé à hauteur de la quantité vendue.
 (6) La commission de règlement différé est incluse.

VOTRE GESTION DE TRÉSORERIE

LES DROITS DE GARDE⁽¹⁾

soumis
à la TVA

Gratuité

- Pour les actions et certains emprunts Société Générale.
- Pour les autres actions des sociétés du Groupe Société Générale (Crédit du Nord, Boursorama)
- Pour certains Fonds Communs de Placement et SICAV de la Société Générale et du Crédit du Nord.
- Pour les titres des sociétés privatisées dans le cadre de la loi du 19 juillet 1993 pendant 18 mois jusqu'à la réalisation de l'opération d'attribution gratuite.

Tranche de valorisation par compte titre	Droits de garde	Commission proportionnelle ⁽²⁾	Commission fixe par ligne	Minimum de perception par compte
> 150 000 €		0,08%	4,00 €	22,99 €
≤150 000 et >50 000 €		0,17%		
≤50 000 €		0,21%		

(1) Prélèvés sur votre compte en début d'année civile et calculés sur la valeur des titres comptabilisés au 31 décembre de l'année précédente.

(2) Barème applicable par tranche.

LES OPÉRATIONS SUR VALEURS MOBILIÈRES

- ▶ **Souscription aux émissions d'actions ou d'obligations**
- ▶ **Souscription d'actions de SICAV, de parts de Fonds Communs de Placements (FCP) émises par la Société Générale⁽¹⁾**

Les prix de souscription et de rachat sont nets et tiennent compte, le cas échéant, des droits d'entrée et de sortie. Ces derniers, qui sont variables selon les OPCVM, figurent sur le prospectus simplifié établi sous le contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers et remis à tout nouveau souscripteur.

- ▶ **Souscription de SICAV et FCP**

Hors Société Générale et Crédit du Nord
(par ordre et par SICAV/FCP)

- ▶ **Souscription de bons de caisse Société Générale**

- ▶ **Paiement des coupons, remboursements sur titres en dépôt et attributions d'actions**

- ▶ **Souscription à une introduction sur un marché géré par Euronext Paris**

- ▶ **Service Plus-Values⁽²⁾**

- ▶ **Service Relevé ISF⁽²⁾**

Euros

gratuit

30,00 

gratuit

gratuit

gratuit

45,99/an 

45,99/an 

LES SERVICES SPÉCIFIQUES

- ▶ **Relevés de titres**

- Par abonnement⁽¹⁾
 - périodicité mensuelle
 - périodicité trimestrielle
- À la demande (par relevé)

25,00/an

15,00/an

21,00

- ▶ **Frais de virements de titres dans un autre établissement (par ligne)**

- Titres conservés en France
- Titres conservés à l'étranger

4,00 

42,00 

(1) La conversion en euros d'une négociation en devise donne lieu à perception d'une commission de change.

(2) Perception d'avance chaque année en cours du premier trimestre civil.

► **Calendrier CORE**

Jours d'ouverture du système d'échange français CORE (COmpensation REtail) en remplacement du SIT (Système Interbancaire de Télécompensation).

► **Commission de mouvement**

Commission proportionnelle calculée sur le montant des opérations de débit enregistrées sur le compte à un taux minimum de 0,6 ‰.

► **Commission sur le plus fort découvert**

Rémunération de la banque pour l'immobilisation de capitaux que lui impose la possibilité pour le titulaire du compte d'utiliser sans préavis son découvert.

Cette commission se calcule sur le plus fort découvert de chaque mois au taux minimum de 0,06 % par mois.

► **Convention de Trésorerie Courante (C.T.C.)**

Ouverture de crédit à durée indéterminée utilisable par débit en compte courant, destinée à couvrir d'éventuels décalages de trésorerie et à assurer une partie du financement des besoins courants d'exploitation.

► **Dates de valeur applicables aux principales opérations**

Date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs.

► Détermination du Taux Effectif Global (T.E.G.)

L'arrêté de compte périodique mentionne le Taux Effectif Global (T.E.G.) appliqué.

Le T.E.G. comprend les intérêts, commissions ou rémunérations de toute nature afférents aux utilisations à découvert du compte courant.

Il ne doit pas être confondu avec le taux conventionnel utilisé pour calculer les intérêts débiteurs. Le T.E.G. est un taux annuel proportionnel à un taux journalier exprimé pour 100 euros (articles L. 313-1 et suivants et articles R.313-1 et suivants du Code de la consommation).

Le taux journalier (ou taux période) est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{intérêts + commission sur le plus fort découvert mensuel}}{\text{addition de tous les soldes débiteurs en valeur multipliés par leur durée en jours}} \times 100$$

Le T.E.G. est calculé en multipliant le taux journalier ci-dessus par le nombre de jours de l'année en cours selon la formule :

$$\text{Taux journalier} \times \text{durée de l'année civile en jours (365 ou 366)}$$

► Intérêts débiteurs

Les intérêts sont calculés en appliquant le taux d'intérêt conventionnel aux soldes débiteurs en valeur.

Pour les comptes en euros, si aucun taux d'intérêt n'a été convenu, celui-ci sera égal au taux maximum autorisé en application des articles L 313-1 et suivants, R 313-1 et suivants du Code de la consommation et L 313-5-1 du Code monétaire et financier, catégorie « Découverts en compte » pour le type de clientèle concernée, publié à la fin de chaque trimestre civil au journal officiel.

Le calcul s'effectue selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Addition de tous les soldes débiteurs en valeur multipliés par leur durée en jours} \times \text{taux d'intérêt conventionnel}}{360}$$

Une notice « Information générale des emprunteurs sur les taux maxima autorisés en France » est tenue à la disposition de la clientèle dans toutes nos agences.

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

À VOTRE SERVICE

Plus proche de vous, la Société Générale, met à votre disposition un ensemble de moyens de communication vous permettant de vous informer de façon plus complète et plus rapide.

Votre Conseiller professionnel en Agence

Votre Conseiller est votre interlocuteur privilégié dans votre Agence Société Générale. Il est là pour apporter des réponses à vos besoins bancaires et financiers, professionnels et privés.

Vous pouvez le contacter personnellement par téléphone pour obtenir un renseignement ou le rencontrer pour réaliser une étude plus approfondie sur un sujet qui vous préoccupe.

Votre Banque

« Où je veux, comme je veux, quand je veux »

Votre banque par téléphone **3933**

0,34 € TTC / mn

Vous consultez vos comptes professionnels et privés 24h/24 et 7j/7 : comptes courants, comptes d'épargne, comptes titres, montant de vos factures Carte Bancaire non encore débitées, et vous effectuez vos opérations courantes avec un Conseiller de Clientèle multimédia, du lundi au samedi de 8h à 22h. Vous pouvez également recevoir par fax le relevé détaillé de vos opérations et le montant de vos effets à payer.

Par Internet  **PROGÉLIANCE NET**

service professionnels société générale.fr

Vous gérez efficacement vos comptes par Internet : vous consultez vos comptes professionnels et privés, effectuez des virements, transmettez vos LCR/BOR, téléchargez des extraits de comptes, encaissez vos remises LCR/BOR, passez des ordres de bourse, tout en faisant des économies (gratuité de tous vos virements, frais de courtage réduits...).

Le Service Relations Clientèle à votre écoute

La Société Générale a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service.

Néanmoins, des difficultés peuvent parfois survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

En cas de problème, de difficulté ou d'insatisfaction, rapprochez-vous de votre Conseiller de Clientèle ou du Responsable de votre agence.

Si aucune solution n'a pu être trouvée, vous pouvez faire appel au Service Relations Clientèle, dont les coordonnées sont :

Service Relations Clientèle – Société Générale BDDF/SEG/SRC
75886 Paris CEDEX 18

Tél: 01 42 14 31 69 (prix d'un appel local à partir d'une ligne fixe France Telecom)

e-mail : relations.clientele@socgen.com
<http://www.socgen.com>

Le Médiateur en dernier recours :

Si le désaccord persiste après avoir obtenu une réponse de votre Agence et du Service Relations Clientèle, vous pouvez saisir le Médiateur.

Celui-ci exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre d'une « Charte de la Médiation », (cf. texte page 34).

Le Médiateur s'engage à étudier votre dossier au vue de votre position et de celle de la banque, à apprécier les arguments des parties et à prendre une décision fondée sur l'équité.

Le Médiateur vous répondra directement, en faisant connaître sa position dans un délai maximum de deux mois. La Société Générale s'engage par avance à se conformer aux décisions prises par le Médiateur.

Vous pouvez saisir le médiateur en transmettant votre demande écrite à l'adresse ci-dessous :

Le Médiateur auprès de la Société Générale
75886 PARIS CEDEX 18

CHARTRE DE LA MÉDIATION

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

► **Article 1 :** La Société Générale, désireuse de favoriser le règlement amiable des différends n'ayant pas trouvé de solution tant au niveau des agences que du service des Relations Clientèle, propose à ses clients de recourir à un Médiateur.

► **Article 2 :** Le Médiateur est choisi par le Président de la Société Générale parmi les personnalités extérieures de compétence et d'autorité reconnues. La fonction de Médiateur est assurée actuellement par Madame Christiane Scrivener, ancien Secrétaire d'État à la Consommation, ancien Commissaire et Parlementaire européen.

► **Article 3 :** Le Médiateur est compétent pour les différends portant sur les produits et les services offerts à la clientèle de la Société Générale, à l'exception de ceux mettant en jeu la politique générale de la banque (par exemple : taux d'intérêt sur prêt ou crédit, décision de refus de crédit, tarification) ou les performances des produits liées aux évolutions générales des marchés.

Le Médiateur ne peut être saisi si une action contentieuse ou précontentieuse est engagée, sauf accord des parties.

► **Article 4 :** Le recours à la médiation est une procédure gratuite qui s'exerce exclusivement sous forme écrite.

La saisine du Médiateur peut s'effectuer :

- soit par le client en adressant un courrier à l'adresse suivante :

Le Médiateur auprès de la Société Générale
75886 Paris CEDEX 18

- soit par la Société Générale qui recueille au préalable l'accord du client.

► **Article 5 :** Le Médiateur s'engage à étudier le dossier au vu des positions respectives du client et de la banque, à apprécier les arguments des parties et à prendre une décision fondée sur l'équité.

► **Article 6 :** Le Médiateur répond directement au client dans un délai maximum de deux mois à compter de la date de réception du courrier de saisine.

► **Article 7 :** la Société Générale s'engage par avance à se conformer aux décisions prises par le Médiateur.

► **Article 8 :** Le recours à la médiation suspend le délai pour agir en justice. Les constatations et les déclarations que le Médiateur recueille ne peuvent être ni produites ni invoquées dans la suite de la procédure sans l'accord du client et de la banque.

La décision du Médiateur ne lie pas juridiquement les parties mais toutefois celle-ci peut être produite par le client ou par la banque devant les tribunaux.

► **Article 9 :** La Société Générale fournit au Médiateur les éléments lui permettant de remplir sa mission dans les meilleures conditions et en toute indépendance.

► **Article 10 :** Le Médiateur est tenu au secret professionnel.

Dans une volonté de garantir une relation transparente, la Société Générale met également à votre disposition les conditions tarifaires des Particuliers.

PARTICULIERS

Conditions appliquées
aux opérations bancaires

Tarifs en vigueur au 1^{er} Mars 2009

**SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**

Retrouvez-les dans nos 2 200 agences Société Générale ou sur notre site Internet : www.particuliers.societegenerale.fr

Les présents tarifs
peuvent être modifiés à tout moment.
Ils ne sont pas limitatifs.

